

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 022 – ATTRIBUTION DES CONTRATS POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire explique que les contrats d'espaces verts se terminent le 28 février 2024.

Une mise en concurrence a été organisée avec une date limite d'offres fixée au 16 février 2024 à midi. Les nouveaux contrats courent du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027.

Plusieurs lots ont été constitués :

- Lot n° 1 : Contrat tonte des espaces verts pour 19 404 m²
 - Avec en option tonte du parc des tulipiers pour 2 000 m²
- Lot n° 2 : Contrat entretien des talus pour 1 064 m²
- Lot n° 3 : Contrat entretien des fossés et des bassins pour 6 550 m²
 - Avec en option nettoyage des bois morts et arbres en mauvais état sur le bassin du home et des cerisiers seulement la première année pour 1 500 m²
- Lot n° 4 : Contrat taille des haies pour 1 568,80 ml
 - Avec en option taille des haies du parc des tulipiers pour 174,5 ml
- Lot n° 4a : Contrat taille des arbres pour environ 130 arbres
- Lot n° 5 : Contrat fauchage des accotements pour 34 310 ml
 - Avec en option entretien de la parcelle AE 690 pour 15 000 m²

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT et Monsieur DELAMARE à présenter les différentes propositions reçues.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- ATTRIBUER les contrats d'espaces verts ;
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- INSCRIRE les sommes correspondantes au budget 2024.

Pour le lot n° 1 « Contrat tonte des espaces verts pour 19 404 m² », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Date d'affichage de la présente délibération

Le 06 mars 2024

Entreprise pour Lot n° 1	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Leclerq espaces verts	13 388.76	16 066.51	40	51	91	1
Avenir des paysages	19 436.62	23 323.94	34	46	80	4
Gouellain	14 747.04	17 696.45	38	48	86	2
Ecojardin	15 707.90	18 849.48	36	47	83	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 1 « Contrat tonte des espaces verts » à l'entreprise LECLERQ espace verts pour 13 388,76 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour le lot n° 2 « Contrat entretien des talus pour 1 064 m2 », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 2	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Leclerq espaces verts	1 010.80	1 212.96	40	51	91	1
Avenir des paysages	4 741.80	5 690.16	34	46	80	4
Gouellain	1 691.76	2 030.11	38	48	86	2
Ecojardin	1 888.40	2 266.08	36	47	83	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 2 « Contrat entretien des talus » à l'entreprise LECLERQ espace verts pour 1 010,80 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour le lot n° 3 « Contrat entretien des fossés et des bassins pour 6 550 m2 », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 3	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Leclerq espaces verts	5 169.82	6 203.78	36	51	87	2
Avenir des paysages	13 483.60	16 180.32	34	46	80	4
Gouellain	1 881.00	2 257.20	40	48	88	1
Ecojardin	4 582.40	5 498.88	38	47	85	3

Monsieur le Maire veut être sûr que le candidat le mieux disant maintient son offre et qu'il ne s'agit pas d'une erreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur CALTOT) DÉCIDE de SURSEoir à sa décision et de la reporter au prochain conseil municipal, dans l'attente d'éléments complémentaires.

Pour le lot n° 4 « Contrat taille des haies pour 1 568,80 ml », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 4	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Avenir des paysages	12 615.40	15 138.48	36	46	82	3
Gouellain	5 286.85	6 344.22	40	48	88	2
Clément Baray	11 310.00	13 572.00	38	51	89	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 4 voix contre (Madame DECURE, Monsieur GAUDICHON, Madame LELIÈVRE et Madame NÉE) et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 4 « Contrat taille des haies » à l'entreprise Clément BARAY pour 11 310,00 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour le lot n° 4A « Contrat taille des arbres pour environ 130 arbres », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 4A	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Avenir des paysages	3 988.00	4 785.60	36	46	82	3
Gouellain	1 948.05	2 337.66	40	48	88	2
Clément Baray	2 580.00	3 096.00	38	51	89	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre (Monsieur GAUDICHON et Madame LELIÈVRE) et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 4A « Contrat taille des arbres » à l'entreprise Clément BARAY pour 2 580,00 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour le lot n° 5 « Contrat fauchage des accotements pour 34 310 ml », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 5	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Delahaye	3 325.00	3 990.00	40	51	91	1
Gouellain	5 043.57	6 052.28	38	48	86	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** le lot n° 5 « Contrat fauchage des accotements » à l'entreprise DELAHAYE pour 3 325,00 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour l'option n° 1 « Nettoyage des bois morts et arbres en mauvais état sur le bassin du home et des cerisiers seulement la première année pour 1 500 m2 », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour l'option n° 1	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Delahaye	850.00	1 020.00	40	51	91	1
Gouellain	3 256.00	3 907.20	38	48	86	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** l'option n° 1 « Nettoyage des bois morts et arbres en mauvais état sur le bassin du home et des cerisiers seulement la première année » à l'entreprise DELAHAYE pour 850,00 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611 ;
- **PRÉCISE** que cette option sera prise sous réserve que les colotis du clos des cerisiers prennent à leur charge la moitié des frais qui concerne leur clos.

Pour l'option n° 2 « Taille des haies du parc des tulipiers pour 174,5 ml », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour l'option n° 2	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Avenir des paysages	1 396.00	1 675.20	36	46	82	3
Gouellain	378.78	454.54	40	48	88	2
Clément Baray	1 090.00	1 308.00	38	51	89	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN), DÉCIDE de ne pas prendre l'option n° 2 « Taille des haies du parc des tulipiers ».

Pour l'option n° 3 « Entretien de la parcelle AE 690 pour 15 000 m2 », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour l'option n° 3	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Delahaye	1 330.00	1 596.00	40	51	91	1
Gouellain	1 470.00	1 764.00	38	48	86	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN) :

- **ATTRIBUE** l'option n° 3 « Entretien de la parcelle AE 690 » à l'entreprise DELAHAYE pour 1 330,00 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

Pour l'option n° 4 « Tonte du parc des tulipiers pour 2 000 m2 », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour l'option n° 4	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Leclerq espaces verts	1 380.00	1 656.00	40	51	91	1
Avenir des paysages	3 400.00	4 080.00	38	46	84	2
Gouellain	4 341.33	5 209.60	36	48	84	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur TOUTAIN), DÉCIDE de ne pas prendre l'option n° 4 « Tonte du parc des tulipiers ».

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération
Le 06 mars 2024

